

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À
L'OPTION DE GESTION DE LA DEMANDE EN PUISSANCE (L'OPTION)**

1. Référence : Pièce [C-AHQ-ARQ-0029](#), p. 31 et 32.

Préambule :

« La proposition du Distributeur indique à ce sujet :

« « puissance de référence » : une valeur, exprimée en kilowatts, qui est estimée à partir de la régression linéaire de la moyenne des appels de puissance réelle de l'abonnement et de la température moyenne pendant la période de référence. Hydro-Québec peut ajuster la puissance de référence au besoin pour mieux refléter le profil de consommation normal du client. »

Connaissant la méthode de calcul utilisée par le Distributeur dans le cas des abonnements ayant un profil de consommation atypique, l'AHQ-ARQ est d'avis que l'explication proposée par le Distributeur aux Tarifs d'électricité n'est pas suffisante pour bien comprendre la méthode.

Par conséquent, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander au Distributeur d'inclure la description détaillée de la méthode de calcul utilisée par ce dernier dans le cas des abonnements ayant un profil de consommation atypique dans les Tarifs d'électricité ou à tout le moins y faire référence à un document explicatif que le lecteur pourra consulter, par exemple, sur le site internet d'Hydro-Québec. »

Demande :

1.1 Veuillez proposer une modification au texte de l'Option reflétant le niveau de détails envisagé par l'AHQ-ARQ.